6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1885 — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.02 — A ROUBAIX N° 22.82 — A LENS N° 3.23 — A DOUAI N° 0.52 — N° 412

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste
Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mardi 3 Juin 1913

DIMANCHE PROCHAIN
8 Juin
Nous commencerons la publication de
Cœurs et Frimousses
GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT
de Henri PELLIER

Outre l'intérêt captivant qui se dégage de cette œuvre amusante et sainement littéraire, l'évocation de nos coutumes, de nos campagnes, d'une de nos plus anciennes petites villes flamandes où, alerte et joyeuse, se précipite l'action, constituera pour nos lecteurs un attrait nouveau et particulièrement attachant.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait lire

Cœurs et Frimousses

Susceptibilité déplacée

Quelle jolie scène pour Courteline que les départs successifs esquissés par l'excellent général Pau, chaque fois que M. Félix Chautemps disait un mot capable d'émouvoir ce brave militaire.

Le général Pau, — qui est certainement un héros, et dont la glorieuse mutilation, subie sous les murs de Metz en 1870, commande le respect, — est tellement étranger à la liberté de discussion parlementaire, qu'à plusieurs reprises, au cours de la séance si intéressante d'hier, son sang de vieux brave n'a fait qu'un tour et qu'il s'est levé en grommelant: «J'aime mieux m'en aller ! »

Bien entendu, M. Etienne et les plus proches voisins du commissaire du Gouvernement s'interposaient pour le rassoir, au point que la scène résultée, d'abord impressionnante, finit en farce.

Pourtant, il faut bien que les militaires, — même généraux et membres du Conseil Supérieur de la Guerre, — s'habituent à considérer qu'ils ne sont point infaillibles.

L'attitude du Gouvernement, interdisant à l'opinion publique d'examiner et de discuter librement un projet de loi qui n'est pas encore adopté, a pu faire croire à ces messieurs qu'ils sont redevenus les maîtres du pays, et rendre chatouilleux à l'extrême leur épiderme de guerriers.

Mais si M. Barthou dispose d'un pouvoir discrétionnaire qui lui permet d'employer sa police et sa gendarmerie à museler le peuple, il reste fort heureusement une tribune à peu près libre et, n'en déplaise au brave général Pau, les députés ont encore le droit de dire ce qu'ils pensent.

Or, dans un admirable discours, tellement documenté qu'à plusieurs reprises il cloua, comme on dit, le ministre, le rapporteur et les commissaires, M. Félix Chautemps, député de la Savoie, combattit le projet de loi de trois ans.

Non seulement il fit valoir l'inutilité pratique d'une prolongation du service militaire, mais il indiqua, dans des termes qui firent sur la Chambre une impression considérable, — au point que la droite, exaspérée du succès de l'orateur, essaya à plusieurs reprises d'étouffer sa voix dans le tumulte, — les moyens propres à assurer, par la suppression des embusques, par l'utilisation plus rationnelle des troupes de réserve, l'amélioration de la défense nationale.

Et la force de son argumentation fut telle, qu'il put dire, aux applaudissements de toute la gauche, que le projet gouvernemental, inspiré presqu'unanimement par le Conseil Supérieur de la Guerre, n'était motivé que par le désir qu'ont les grands chefs de dissimuler l'incurie évidente qui présida à la mise en pratique de la loi de deux ans.

C'est ce mot d' « incurie » qui provoqua l'accès de susceptibilité ambulatoire du général Pau.

C'est pourtant un mot que les hauts fonctionnaires de l'Armée doivent s'habituer à entendre avec autant de calme qu'ils entendraient, — nous en sommes persuadé, — le bruit du canon, car c'est celui qui, malheureusement, s'applique le mieux au rôle qu'ont joué certains d'entre eux dans l'application de la loi de 1905 et dans l'improvisation législative qui nous occupe aujourd'hui.

OPINIONS

PROBLÈME URGENT

Les annales parlementaires viennent de s'enrichir d'un nouveau document : un rapport de M. Constant Verlot, sur la question de l'apprentissage.

Dans la dernière législature, ou à la fin de l'avant-dernière, nous avions remarqué un document analogue dû, cette fois à M. Astier, aujourd'hui sénateur de l'Ardèche.

Antérieurement à M. Astier, le Conseil supérieur du Travail nous avait fait distribuer un exposé fort bien classé sur la matière, plein de faits, de chiffres, de renseignements du plus haut intérêt. Antérieurement à M. Astier...

Je m'arrête dans cette énumération. Je pourrais citer une douzaine de documents de cet ordre, tous d'une information très étendue, fort riche et formulant des conclusions identiques. Il est urgent de développer en France l'enseignement professionnel, si nous ne voulons pas voir notre pays de plus en plus distancé par nos concurrents sur les marchés étrangers et même sur le marché français.

Car l'enseignement technique et professionnel se développe dans tous les pays avec une continuité d'efforts inlassables. Partout l'enseignement des jeunes ouvriers, des adolescents qui se destinent à la vie d'atelier est poursuivi, agrandi, perfectionné et les résultats satisfaisants qu'il donne encouragent tous les gouvernements, les classes patronales et ouvrières de tous les pays à l'étendre, à le perfectionner encore. On a dit que l'instituteur primaire nous avait fait battre sur les champs de bataille militaire. L'éducateur technique et industriel fait aussi des vainqueurs assurés sur le champ de bataille du commerce et de l'industrie à ceux qui ont recours à lui pour accroître la supériorité intellectuelle et professionnelle des nations concurrentes. Et la France qui, il y a un demi-siècle, tenait la deuxième place, dans l'empire économique du monde, vient, aujourd'hui, après la Suisse, le Danemark ou la Belgique (proportionnellement à la population) — derrière les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne.

Le préjugé d'après lequel le machinisme, en réduisant l'homme à l'état d'servant de la machine, amoindrirait ses facultés intellectuelles et techniques, nécessaires à la mise en œuvre de l'outillage moderne, a fait son temps. Le machinisme contemporain exige une culture technique autre que celle exigée par le système de production en vigueur autrefois. Mais loin de provoquer un abaissement du niveau intellectuel des ouvriers, c'est le contraire. L'exemple de ce qui se passe aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et dans les pays scandinaves, nous montre partout le progrès industriel agir en fonction de la culture générale autant que professionnelle de la classe.

Aussi la prospérité du commerce et de l'industrie d'un pays donné apparaît-elle partout en raison directe des efforts faits pour développer l'enseignement professionnel, l'éducation théorique et pratique des jeunes ouvriers. C'est ce qui correspond au terme désuet d'apprentissage, forme de l'éducation technique de l'artisannerie d'autrefois.

En Amérique, les apprentis de la maison Baldevin, par exemple, qui occupe plus de 16.000 ouvriers, doivent avoir suivi jusqu'à seize ans, les cours obligatoires de l'école primaire de Pensylvanie, jusqu'à dix-sept ans les cours facultatifs institués pour les adolescents. Alors, seulement elles les admet dans ses écoles pratiques d'apprentissage, où elle forme à la fois ses ouvriers et ses contremaîtres. Et le directeur de cette maison expliquait naguère au directeur de l'école professionnelle de Charleroi, que plus une usine a un outillage compliqué et perfectionné, plus cette usine a besoin d'ouvriers « instruits ».

En Allemagne l'enseignement professionnel, malgré les bons résultats donnés au début par son caractère facultatif — même à cause de l'excellence de ces résultats, a été converti en un enseignement obligatoire. En Autriche, en Suède, en Danemark, en Norvège, même évolution. L'Angleterre est sur le point d'adopter un système analogue. En Suisse, treize cantons ont l'obligation et les autres sont à la veille de la décréter, nous disait à Berne un conseiller suisse. La Confédération helvétique, d'ailleurs, dépense 69 millions pour l'ensemble de ses services d'instruction publique. Pour que le budget français égalât le budget suisse, il devrait s'élever à 750 millions ; notre population est, en effet, onze fois plus considérable que celle de nos voisins.

On voit que nous avons de la marge pour atteindre les résultats constatés ailleurs. Mais à défaut de l'enseignement professionnel à peu près inexistant en France, nous possédons une foule de documents pleins de faits suggestifs par lesquels, en corrigeant les données trop optimistes de nos rapporteurs, nous avons la satisfaction d'apprendre ce qui se fait ailleurs. Sans compter que ces rapports, qui ne sont jamais « rapportés » c'est-à-dire discutés, contiennent parfois une argumentation très pressante en faveur de la solution d'un problème urgent, posé chez nous depuis bientôt un demi-siècle.

Gustave ROUANET.

CHOSES & AUTRES

UN DEVOIR

On a tout dit, je crois, des singuliers devoirs que donnent parfois nos pédagogues à leurs élèves. Je ne prétends donc pas apporter une vue nouvelle dans un débat qui dure depuis qu'il a des maîtres et des disciples. Je m'en voudrais pourtant de ne pas faire passer sous vos yeux le « sujet » récemment proposé aux jeunes filles d'un collège de notre région. Le voici tel qu'il a été copié à mon intention par un de nos lecteurs :

« Chateaubriand a écrit, dans ses « Mémoires d'Outre-Tombe », que la péroraison de l'oraison funèbre de Condé par Bossuet lui a donné une émotion sensible, inoubliable. « Des larmes d'admiration, écrit-il, ont jailli de mes yeux et le livre est tombé de mes mains. » Avez-vous déjà éprouvé un sentiment analogue devant la beauté ?»

Cette péroraison de Bossuet est bien connue : « Venez, peuples, venez maintenant, mais venez plutôt, princes et seigneurs, et vous qui jugez la terre, et vous qui ouvrez aux hommes les portes du ciel, etc. » Rien n'est plus entraînant. L'aigle de Meaux plane ici aux plus hauts sommets de l'éloquence. Il se surpasse. Personne ne songe à le nier. Le tout est de savoir si des jeunes filles dont les plus âgées ont dix-sept ans, peuvent, je ne dis pas frémir à ces accents pathétiques, mais analyser le trouble où ces accents les ont jetées. Je le demanderai ce soir à ma petite nièce qui est une élève très studieuse et très appliquée, mais dont Bossuet, je dois le constater, n'est pas toujours l'auteur préféré.

Je le lui demanderai. Je ne sais pas ce qu'elle me dira. Mais si elle me répond :

— Non, mon oncle, non ! Bossuet ne m'est pas tombé des mains, et je n'ai jamais éprouvé un sentiment analogue devant la beauté.

Si elle ne répond que cela, je vous assure que je ne me sentirai pas la force de la gronder et que je ne lui ferai pas les gros yeux. Je penserai tout bonnement à ses seize ans, à la fraîcheur de son teint, à la joie où elle est de vivre, et je me dirai que Bossuet était sexagénaire quand il prononça l'oraison funèbre de Condé que Chateaubriand — désenchanté pourtant dès le berceau — n'admirait peut-être pas beaucoup au temps où il faisait ses classes.

GRIFF.

CHRONIQUE

L'Oiseau des Bagnes

I

Et moi aussi j'ai amené des âmes à Dieu, j'ai prêché la bonne parole aux mécréants et frappé un derrière de chaise avec ma tête, en proférant des prières incohérentes et roulant des yeux furibonds.

C'était en 1890. La Suisse était en pleine invasion salutiste. L'innocent canton de Vaud devint Sodome et Gomorrhe ; le lac de Neuchâtel rafraîchit quelques martyrs ; la Chaux-de-Fonds apprit que le diable habitait ses horlogeries et cuisait ses « fondues ».

Un soir, à Lausanne, je fus ensorcelé par les yeux [illegible] d'une jeune lieutenante, [illegible] faite, ce semble, plutôt pour [illegible] humain que pour le ramener au Bon Pasteur. J'appris qu'elle appartenait à l'une des meilleures familles du pays, qu'elle avait voulu sacrifier une vie élégante et riche pour devenir une humble guerrière coiffée du bac à charbon évangélique. Emporté par la passion, je feignis d'ouïr la voix de l'Agneau, et, sans me convertir nettement, j'allai interroger les gens de l'état-major salutiste et surtout la sainte petite lieutenante. Une douzaine de vauriens me disputaient les perles qu'elle jetait aux pourceaux.

II

J'en étais là, sans grand espoir, lorsqu'un beau jour, venu avant l'heure du prêche, j'appris que l'Oiseau des Bagnes venait de s'enfuir. Vous avez tous vu ces oiseaux aux halls salutistes ; ce sont généralement des gaillards à figures patibulaires, chargés du rôle infâme; à les entendre, ils auraient « fait » toutes les « centrales » et « hard-labour » d'Europe et d'Amérique. Au demeurant, les meilleurs fils du monde, uniquement choisis pour la bestialité de leurs museaux, et dont le casier est aussi blanc que neige. Ils jouent le rôle de bouc émissaire, et qu'on le leur apprend dans de petits instincts « ad hoc » : leur effet est prodigieux sur les vieilles dames.

III

Quoi qu'il en soit, l'Oiseau des Bagnes avait pris la fuite ; l'état-major était dans la désolation. Justement, c'était soir de fête fédérale; une foule immense avait envahi Lausanne. On comptait sur une pêche miraculeuse... et l'un des meilleurs numéros allait manquer !

— Pas de « chennce », me dit le major... nous vôlions livrer une grande mêtéille !

La petite lieutenante semblait au désespoir — cela lui allait à ravir. — Je m'approchai d'elle et lui dis :

— Cela vous chagrine donc bien fort?

Elle me jeta un regard qui valait dix réponses.

— Mais enfin, lui dis-je... il faut mettre votre confiance en Dieu... Le règne du Christ ne saurait dépendre d'un Oiseau des Bagnes... surtout d'un oiseau qui n'a jamais volé...

— Vous plaisantez ! me dit-elle avec colère.

Et avec cette chicane hypocrite qui, de tout temps, se mêla au protestantisme :

— Qu'il ait volé ou non, il servait les voies de Dieu.

— Eh ! m'écriai-je emporté par je ne sais quelle folie... s'il en est ainsi, je pourrais faire l'Oiseau !... L'animal m'a tellement amusé que je me suis complu à perfectionner son boniment, et quant à l'éloquence, je me flatte de le dépasser !

Le visage de la lieutenante exprima une aimable stupeur, en même temps qu'une espérance confuse :

— Mais on vous reconnaîtra!

— Je défie le diable de me reconnaître quand j'aurai mastiqué mon visage... Si vous avez seulement un petit trou spécial, j'en surgirai au moment favorable, et vous verrez !

Elle hésitait encore, mais ses jolis yeux pétillaient du désir de voir « ça », — car elle restait toute de même bien femme sous le bac à charbon.

— Vous craignez peut-être une indiscrétion, ajoutai-je. Sur ma parole ! jamais âme qui vive n'en saura rien... J'exige une seule chose...

A la manière dont je la regardais, elle rougit jusqu'aux cheveux :

— Laquelle ?

— Un baiser... après livraison du discours. Donné pour la cause du Christ, il ne saurait être que méritoire.

Elle rougit encore, sourit, alla parler au capitaine.

Cinq minutes plus tard, je me trouvais dans un petit cabinet caverneux, avec tout ce qui fallait pour fabriquer un Oiseau.

IV

Le début avait été quelque peu houleux. Des gymnastes en goguette poussaient, de ci de là, des cris d'animaux. Mais, grâce à la [illegible] énergie du capitaine et au gracieux [illegible] de la lieutenante, on avait fini par [illegible] le respect à l'auditoire, — en somme [illegible]. C'est alors que je jaillis de mon pra[illegible]. L'effet fut saisissant, — et mérité, — [illegible] m'étais fait une épouvantable gueule [illegible]. Plusieurs femmes poussèrent des [illegible] de terreur. Lentement, méthodiquement, [illegible] un aplomb de rêve, je levai les bras au [illegible] je mugis d'une voix que tous les « fils [illegible] » de la création semblaient avoir [illegible] :

— Avant de connaître Jésus, j'étais un Oi[illegible] des Bagnes... un esclave du diable. Pen[illegible] sept ans, j'ai erré de cabaret en cabaret, [illegible] ivrogne, mendiant, voleur...' et « pres[illegible] meurtrier. J'ai reçu et j'ai donné des [illegible] de couteau. J'ai attendu les passants [illegible] sur la grande route. J'ai fracturé les [illegible] et franchi les murs des jardins, et cha[illegible] me croyait incorrigible !... Mais qui peut [illegible] les voies secrètes du Sauveur? Un [illegible], un soir comme celui-ci, un soir où j'a[illegible] poussé des cris de bête ainsi que certains [illegible] mes pauvres frères l'ont fait ce soir dans [illegible] salle... un soir j'ai tout à coup vu l'A[illegible]... J'ai été lavé dans son précieux [illegible]... J'ai compris les paroles lumineuses... [illegible] Seigneur Jésus m'a pris dans son giron... [illegible] mes frères ! ô mes sœurs ! écoutez-moi, ne [illegible] pas à demain le repentir que vous [illegible] manifester ce soir même... écoutez la [illegible] glorieuse qui parle dans le corps des [illegible] corrompus... N'attendez pas... Vous pou[illegible] mourir demain... Vous pouvez mourir cette [illegible]... Vous pouvez mourir au sortir de cette [illegible]... Convertissez-vous à l'instant, [illegible] devant l'éternité des peines qui peut [illegible] engloutir en une minute !

Je m'étais animé à chaque parole, ma voix [illegible] devenue lamentable, mon front frappait [illegible] d'une chaise placée devant moi, mes [illegible] coulaient, montraient le blanc. Le succès [illegible] considérable : trois vieilles femmes, un [illegible] de charrue, un marchand de fromage et [illegible] charcutière s'avancèrent et se convertirent, [illegible] que les gymnastes, hébétés, gardaient [illegible] profond silence.

V

Quand je fus rentré dans ma caverne, que j'eus changé mon costume, ôté ma peinture, la petite lieutenante entra, pleine d'enthousiasme, et me remit le délicieux prix de mon discours. Même, elle me permit un deuxième baiser, mais seulement sur la joue, — et elle murmurait, émue :

— Vous crovez tout de même « un peu ». Vous n'avez pas tout à fait joué un rôle.

Je n'osai pas dire le contraire, car son baiser me remplissait d'une douce lâcheté. Ce n'est que longtemps après, lorsqu'elle fut devenue ma femme, que je repris assez de courage pour la contredire. D'ailleurs, elle est [illegible] revenue de tous les généraux, [illegible], oiseaux et simples soldats des armées salutistes, et, comme le dit notre grand [illegible] dans les « Contemplations », actuelle[illegible] :

Au Dieu des oiseaux du Bagne
Le Dieu des petits oiseaux.

J.-H. ROSNY.

ECHOS

LES MAXIMES DU PARFAIT FILOU

On a trouvé sur le corps d'un nommé Bert Saultz, qui fut tué l'autre jour, à Londres, dans un accident de bicyclette, un petit carnet contenant un certain nombre de maximes à l'usage de la classe criminelle. En voici quelques-unes, dont on admirera la concision cynique :

« Pour qu'un voleur réussisse, il lui faut être comme un honnête homme.

« Placer des objets précieux dans un coffre-fort, c'est indiquer au voleur à quelle porte il doit frapper.

« La première impression d'une femme est généralement plus exacte que les plus savantes déductions de la raison et de l'analyse ».

Dans ce même carnet figurait un chapitre intitulé : « De la progression des affaires », dont voici un exemple :

« Première observation : On peut se procurer une motocyclette avec de l'argent soit emprunté momentanément, soit dérobé.

« Deuxième observation : On peut également s'en procurer en observant les choses et en saisissant l'occasion par les cheveux.

« Troisième observation : Quand on a réussi à s'en procurer une, on doit immédiatement la faire émailler de couleur différente ».

Il est regrettable que l'auteur de ces maximes n'ait pas vécu plus longtemps. L'Angleterre eût pu saluer en lui un La Rochefoucauld de la pègre.

LES HEROS DU CINEMATOGRAPHE

Le cinéma a ses héros. Croyons-en la « Revue des Français », à qui M. Lavanture, bien nommé, narra ses aventures. Ce M. Lavanture représentant général, pour la Turquie, de la maison Pathé fit la campagne avec son appareil, et il ne dut qu'à un heureux hasard d'échapper aux balles des combattants, voire à celles des bulgares qui le prenaient pour un espion. Mais il n'a pas été seul à risquer sa vie pour le plaisir des foules qui adorent, on le sait, le cinématographe. Citons cet opérateur, envoyé en Espagne pour le mariage du roi, naguère, et qui était présent, à son travail, lorsque la bombe éclata. Le cinématographiste cessa un moment de dérouler son film. Mais ne se sentant pas blessé et le sentiment du devoir professionnel reprenant le dessus, il se remit à moudre son instrument avec plus d'énergie que jamais.

Et lorsqu'il rapporta à son directeur le film qu'il savait unique, il ne reçut en guise de compliments que cette douche :

— Il y a une lacune.

— Oui je sais, mais l'émotion, l'affolement...

— Jamais on ne doit s'affoler ou s'émotionner. Il ne fallait sous aucun prétexte vous arrêter...

LES CHEVEUX DE JEANNE D'ARC

Etaient-ils bruns ou blonds ? « Comœdia », désireux de résoudre ce problème d'histoire, a ouvert une enquête. Le résultat en est que Jeanne d'Arc était brune.

Comme les contemporains de la Pucelle ne nous ont laissé sur elle aucun document, les peintres — non plus que les comédiennes — n'ont pu se faire d'elle une idée réelle. M. Henry Revers rappelle qu'on connaît seulement un croquis d'après nature, dessiné en marge d'un grimoire, par un greffier, au cours de l'immortel procès.

Mais quelques indications écrites nous sont parvenues. Elles disent : Jehanne était grande, svelte et bien formée, elle était noire de cheveux et hâlée de visage...

En outre, M. Paul Chaumet nous rappelle que la ville de Riom (Puy-de-Dôme) a conservé une pauvre lettre où Jeanne supplie qu'on lui envoie des armes, du salpêtre, de l'argent. Ce pli fut scellé d'un cachet de cire et, dans la cire encore chaude, Jeanne mit un de ses cheveux. Ce cheveu est noir comme de l'encre. C'est la seule relique de la bonne Lorraine.

Donc, Jeanne d'Arc était brune.

Si cela peut vous intéresser...

Le service de 3 ans devant la Chambre

La discussion a commencé hier

Elle fut marquée par un éloquent réquisitoire de M. Chautemps, député de la Savoie et par quelques incidents burlesques dont le général Pau, commissaire du gouvernement, fit les frais.

Paris, 2 juin. — La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Deschanel.

Les conflits d'opinion et la pression administrative

M. AUGAGNEUR, au nom de plusieurs de ses collègues, dépose un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre invite les ministres de l'intérieur ou de la guerre, à prendre les mesures et sanctions nécessaires pour que dans les conflits d'opinions entre citoyens, les préfets, sous-préfets, officiers de tous grades gardent la neutralité à laquelle ils sont tenus par le caractère de l'autorité et du pouvoir qu'ils détiennent ».

M. AUGAGNEUR rappelle que le ministre de l'intérieur a donné des instructions pour que des manifestations n'aient pas lieu pour ou contre la loi de trois ans.

Cette circulaire, dit l'orateur, a été appliquée à Lyon. Je m'étonne qu'il n'en ait pas été de même à Tlemcen.

Il expose, alors d'après les journaux locaux, la manifestation qui eut lieu récemment contre un docteur qui devait faire une conférence qui d'ailleurs n'eut pas lieu, contre la loi de trois ans.

L'orateur reproche à sous-préfet et au général d'avoir félicité les manifestants. [illegible] pression [illegible] dans la circonscription même du ministre de la guerre.

M. KLOTZ explique que le sous-préfet s'est borné à recevoir devant la sous-préfecture une délégation qui venait apporter son adhésion au projet de loi sur le service de trois ans.

On ne peut pas, expose-t-il, empêcher les préfets et sous-préfets de recevoir les délégués qui désirent manifester en faveur du préjet présenté par le gouvernement. Ce qui serait répréhensible, c'est que les sous-préfets et les préfets se mêlassent à les manifestations contre des projets du gouvernement.

M. AUGAGNEUR vient protester contre les déclarations du ministre.

M. LE PRESIDENT annonce qu'il va mettre aux voix le projet de résolution de M. Augagneur.

VOIX A GAUCHE. — L'ordre du jour pur et simple !

L'ordre du jour pur et simple est voté par 332 voix contre 225.

La discussion de la loi de 3 ans

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active.

M. ETIENNE, ministre de la guerre, ayant à ses côtés les commissaires du gouvernement : MM. le général Joffre, chef d'état-major général de l'armée ; le général Paul, membre du conseil supérieur de la guerre ; le général Legrand, sous-chef d'état-major général ; le colonel Riberpray, chef du premier bureau de l'état-major général ; J.-L. Deloncle, conseiller d'Etat, directeur du cabinet, prennent place au banc du gouvernement.

M. le Hérissé ouvre le feu

M. LE HERISSE a la parole.

Je dirai que la commission de l'armée a adopté un projet de loi qu'elle juge nécessaire pour la sécurité du territoire.

Le président de la commission, après avoir parlé de la loi de 1905 expose les raisons qui ont forcé la commission à repousser toutes les solution différentes à la loi de 3 ans.

Il dit la nécessité de renforcer la couverture et appuie sur l'utilité de boucher le trou qui se produit au départ de la classe.

L'orateur rend compte des très nombreuses discussions engagées au sein de la commission sur la nécessité d'augmenter nos troupes. Puis après avoir résumé les principales dispositions du projet passe en revue les différents contre projets présentés par un certain nombre de députés et constate que plusieurs d'entre eux sont très intéressants. Néanmoins il termine en se prononçant pour le projet du gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre).

Un réquisitoire de M. Chautemps contre les "3 ans"

M. Félix CHAUTEMPS dit que M. le président de la Commission, dans son discours, a fait preuve de partialité puisqu'il a défendu le service de trois ans.

JAURES. — C'est à savoir.

M. Félix CHAUTEMPS ajoute que M. le président de la Commission s'est encore montré traditionnaliste en défendant le dogme de l'infaillibilité des généraux. (Très bien, très bien, à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

La prolongation du service actif serait vaine, attentatoire à la République et contraire au développement des forces du pays. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

Le pays, en grande majorité, partage cette opinion (Mouvements divers). La preuve en est dans les discussions qui se sont produites dans les réunions publiques, qui représentent mieux l'opinion du pays que la presse. (Mouvements divers).

Le projet du gouvernement a causé une grande surprise ; il a inquiété le pays au lendemain du jour où M. Millerand avait proclamé que notre armée avait atteint son maximum de puissance.

M. DRIANT dit qu'à ce moment il n'était pas question du renforcement de l'armée allemande. (Interruptions à l'extrême-gauche).

M. FELIX CHAUTEMPS demande qui était mal renseigné ou qui égare le pays des deux ministres qui ont consulté le même état-major ? (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche).

La prolongation du service actif aurait pour résultat de substituer la main-d'œuvre étrangère à la main-d'œuvre française dans l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Dans le pays, ce moyen brusque d'introduire le projet a été considéré comme une tentative de pression et de régression et, à [illegible] comme une provocation.

Le projet est sur à l'influence de l'état-major, hostile à la loi de 1905 et au principe de la nation armée.

Les officiers sont portés à apprécier les choses à leur point de vue. Subissant la déformation professionnelle à laquelle personne n'échappe, ils sont partisans, naturellement, du service de trois ans.

Le projet ayant été préparé sous les auspices des conseils militaires de M. Millerand, qui sont ceux du ministre actuel, est suspect au point de vue républicain (Mouvements divers).

L'augmentation des effectifs allemands

Les partisans du service de trois ans se fondent sur la situation extérieure, en particulier, sur ce qu'a fait l'Allemagne.

L'Allemagne a 68 millions d'habitants ; sa population augmente de 850.000 hommes par an : elle incorpore cinquante pour cent de son contingent et de ses hommes reconnus bons : il n'y a pas de service auxiliaire.

L'effort de l'Allemagne, tendant à faire passer un plus grand nombre d'hommes dans l'armée, étant donné le chiffre de sa population, ne peut pas être considéré comme une provocation.

Mais elle a à se garder à l'Ouest, à l'Est et même au Sud.

On ne voit pas qu'on puisse s'alarmer, dans ces conditions, des mesures prises par l'Allemagne.

M. PAUL PUGLIESI-CONTI dit que c'est la défense d'un ministre de la guerre d'Allemagne.

M. FELIX CHAUTEMPS dit qu'il ne faut que répéter ce qui a été dit par M. Pichon et par d'autres sur l'esprit pacifique de l'Allemagne. On prétend que l'Allemagne pourrait se livrer contre la France à une attaque brusquée. Comment pourrait-on jeter brusquement contre la France 500.000 Allemands comme le prétend le rapporteur ?

M. PATÉ, rapporteur. — 400.000.

M. FELIX CHAUTEMPS dit qu'il est inadmissible de prétendre qu'après tant d'efforts notre couverture puisse être brisée si facilement. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le renforcement de l'Allemagne sera environ de 140.000 hommes.

Sur le terrain du prolongement du service, nous serions battus par l'Allemagne si elle imitait notre exemple.

Notre vitesse de concentration

Ce qu'il faut examiner, c'est la vitesse de la concentration. A cet effet, on a prévu, en Allemagne, l'achat de 27.000 chevaux.

L'orateur compare la vitesse de concentration de l'armée française et de l'armée allemande dans l'hypothèse d'un conflit.

Il estime que les conditions de la mobilisation rendent illusoire la crainte d'une attaque brusquée.

M. DRIANT fait observer qu'à la Commission de l'Armée, M. Messimy a déclaré que le troisième jour de la mobilisation, l'armée allemande pourrait faire irruption en France avec une armée de 350.000 hommes.

M. Félix CHAUTEMPS répond qu'il s'en réfère dans son exposé à la compétence de spécialistes qui l'ont renseigné.

Il estime que l'attaque allemande ne pourrait commencer, pour le corps de première ligne, qu'à partir du dixième jour.

M. LEROLLE dit que M. Chautemps invite la Chambre à choisir entre l'opinion du conseil supérieur de la guerre et celle qu'il cite à la tribune. Il faudrait savoir au moins de qui elle émane.

M. Félix CHAUTEMPS répond qu'il s'est renseigné après d'officiers de toutes armes.

Il ajoute que l'effort fait par l'Allemagne peut lui assurer sur la France une avance de 30 heures, mais qu'il est possible de ré-